

**Procès verbal du conseil municipal de Larcat
séance du 15 avril 2025 à 18h30
salle du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18h30, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, le 11 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
M. Carbonell, maire.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 7

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL, Mme Solenne LAURENT, Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON, Mme Danielle RODRIGUEZ, M. Serge ROUBY.

Secrétaire de séance : M. CHASSEUIL

Président de séance : M. Didier CARBONELL

**Le maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
M. Guillaume CHASSEUIL est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/03/2025**
2. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/03/2025**
3. **Approbation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**
4. **Approbation de l'octroi des subventions aux associations pour 2025**
5. **Approbation du budget primitif commune exercice 2025**
6. **Approbation de travaux d'esthétique Bt s/P1 Village 3ème tranche.**
7. **Approbation travaux éclairage public**
8. **Approbation de la décision du Maire pour créance douteuse**
9. **Informations diverses**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/03/2025

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025 est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/03/2025

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025 est approuvé.

3. Approbation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

M. le Maire propose de ne pas modifier le taux d'imposition pour l'année 2025.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

4. Approbation du budget primitif commune exercice 2025

La participation de la commune pour l'achat des lampadaires sera au maximum de 30 000€. C'est un fonds de concours qui sera amorti sur 15 ans. La commune choisit de le financer avec un prêt à court terme qui sera remboursé quand on touchera les subventions (prêt de 55 000€).

Section Investissement	recettes	131 099,73 €
	Solde d'exécution	-10 499,73 €
	Crédits d'investissement	120 600,00 €
	Virement fonctionnement vers investissement	55 409,39 €

Section Fonctionnement	Résultat reporté	64 291,93 €
	Recettes	129 946,21 €
	dont fiscalité locale	72 398€
	dépenses	194 238,14 €

Budget total de la commune : 325 337,87€

Dans le fonctionnement, la ligne « fourniture petit équipement » est créditée de 55 015,05€ (au lieu de 5 355€ l'année précédente) .

Madame LAURENT demande une explication car ce montant n'était pas inscrit lors de la réunion de préparation qui s'est tenue la semaine passée. M. le secrétaire de mairie explique que le choix a été fait d'affecter sur cette ligne l'excédent oublié par la cour des comptes l'année précédente pour le garder en cas d'imprévu. M Chasseuil demande confirmation qu'il n'y a pas d'achat prévu jusqu'à 55000 €.

M le secrétaire précise qu'avant avec la M14 il y avait une ligne dépenses imprévus qu'on pouvait alimenter, et depuis qu'on est passé en M57 cette ligne n'existe plus.

Madame LAURENT demande quelle procédure permet d'utiliser cette somme. M le secrétaire de mairie explique que si ça doit changer de chapitre ce sera par délibération d'une décision modificative du conseil municipal.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

5. Approbation de l'octroi des subventions aux associations pour 2025

M. le Maire propose de maintenir les subventions soit :

- comité des fêtes 1 400€
- pompiers 100€

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

6. Approbation de travaux d'esthétique Bt s/P1 Village 3ème tranche.

Il s'agit de l'enfouissement des lignes électriques de la troisième et dernière tranche pour le village.

L'enfouissement est payé par le SDE09.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

7. Approbation travaux éclairage public

Le SDE09 estime les travaux à 40 000€ environ. La part qui resterait à la charge de la commune serait de 25 000€ environ.

Le goudronnage va démarrer de chez M Le maire jusqu'à un peu avant la fontaine du haut, ainsi que le chemin de salut. M Chasseuil propose que le goudronnage soit arrêté là où il y aura la tranchée pour l'enfouissement afin de le terminer après l'enfouissement. Ce sera discuté avec les entreprises.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

8. Approbation de la décision du Maire pour créance douteuse

Cette créance est une dette laissée par une ancienne locataire de l'appartement Le Ressec, d'un montant de 875,91€.

M. le Maire a pris la décision de constituer une provision pour créance non recouvrable.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Questions diverses :

1/ SIVE

M Le Maire indique que la participation au SIVE augmente de 5526 € car le bureau du SIVE s'est trompé et n'a pas inclus les intérêts du financement dans la participation des communes au départ.

Mme Laurent indique que depuis longtemps un tableau estimatif a été transmis (annexé aux statuts), et qu'elle a toujours fait passer à la mairie les CR de réunion.

M Le Maire fait référence à la délibération prise pour une participation de 11000 €, considère qu'il y a une augmentation mais souhaite poursuivre le soutien du projet.

Mme Rodriguez demande si les aides de l'État augmenteront. M Le maire interpelle Mme Rodriguez « vous écoutez un peu Mme Rodriguez ? »

Mme Laurent indique qu'il y aura certainement plus de subventions que les 30 % estimés au départ (prévisions de la CCHA)

M Le Maire insiste sur le fait que la commune devra sortir 5000 € en plus, Mme Rodriguez amène la question de la durée, cette somme sera à l'échelle de 15 ans. M Le Maire ne considère pas cet argument de durée.

2/ PNR

M Le Maire demande à M Chasseuil s'il a pris des renseignements récemment et indique que la nouvelle charte a été signée. Le Conseil Municipal délibérera pendant l'été à propos de l'adhésion de la commune.

3/ PLUIh

La communauté de communes a voté la délibération. M Le Maire indique qu'il s'est abstenu et qu'il y a eu trois votes contre. Le Conseil Municipal délibérera lors de sa prochaine

réunion.

Il Précise qu'un habitant a fait un courrier qui sera annexé au cahier de doléances des villageois.

4/ Assainissement collectif

La mairie a reçu la délibération du SMDEA approuvant le projet de zonage de l'assainissement.

M Chasseuil demande quels sont les derniers échanges que la commune a eu avec le SMDEA depuis novembre (date de la délibération). M Le Maire indique qu'il n'y a eu aucun échange. Simplement récemment, Mme Audo a eu contact avec le SMDEA qui a simplement envoyé la délibération à la mairie.

M Chasseuil précise que les réserves de l'enquêteur public apparaissent dans la délibération. Mme Laurent propose qu'un RDV soit demandé au SMDEA, avec Mme Tequi pour avoir des précisions, et mobiliser en même temps.

M Le Maire pense qu'il faut d'abord mobiliser les villageois et veut aller rencontrer le SMDEA après avoir eu les doléances des villageois.

M. le Maire propose d'envoyer un mail à la population pour l'inviter à une réunion publique.

Mme Laurent trouve ce message trop alarmiste et propose de contacter d'abord le SMDEA pour avoir des informations plus précises à apporter aux gens.

M. le Maire préfère commencer par mobiliser la population en premier lieu.

Un mail sera fait à la population.

5/ Source de la fontaine de dessus

M. Le Maire rapporte des démarches d'une personne de Larcat à l'encontre d'une démarche administrative d'une autre personne de Larcat.

Différents membres du conseil proposent d'organiser une médiation entre ces deux personnes pour lever les incompréhensions. Dans un premier temps M Le Maire indique que ce n'est pas le rôle de la mairie de se préoccuper d'affaires privées. Mme Laurent l'entend, mais indique que si on en vient à en parler en conseil municipal, on peut essayer de rencontrer les personnes avec le conseil, au moins faire la proposition.

M le Maire prendra contact avec les personnes.

6/ Journée citoyenne

M. le Maire propose le samedi 24 mai.

7/ Arbre sur la piste du moulin

Le tirage au sort effectué par M Le secrétaire de mairie a désigné M. Falsarella.

Mme Laurent propose que dans des cas comme celui-ci, une partie du bois soit octroyée aux personnes âgées du village non capables de couper du bois.

Interventions du public

M. Courrèges, à propos de l'assainissement collectif demande :

- que soit communiquée aux habitants la délibération du SMDEA**
- que soit organisée une réunion publique pour mettre en évidence les demandes des habitants (prise en compte du cœur du village, problème de la pompe de relevage, modifier l'emplacement de la station d'épuration ...)**

MM. Hervé et Joulé demandent si d'autres villages ont eu des problèmes avec le SMDEA lors de la mise en place de l'assainissement collectif.

La réunion publique se déroulera le vendredi 16 mai à 20h00.

D'autre part, Mme Ausset fait part d'un problème d'adressage dans sa rue (pas de panneau).

Fin de séance à 20h15.

REPRODUCTION DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2025
CONISGNEE DANS LE CAHIER DE SEANCE TENUE EN MAIRIE
PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE

Conseil municipal du 15/04/25

Présents : M. Carbonell, Mme Laurent, Mme Musialowska
Mme Rodriguez, M. Rouby, M. Chasseuil, Mme Audo

Secrétaire de séance M. Chasseuil
M. le secrétaire de Mairie également présent

Ordre du jour

- ① Approbatⁿ du PV du 4/03/25
- ② Approbatⁿ du PV du 11/03/25
- ③ Approbation de Taux d'imposition de des Taxes directes locales pour 2025
- ④ octroi de subventⁿ pour les associations 2025
- ⑤ Budget primitif commune ex 2025
- ⑥ Travaux d'esthétique BT^s/P1 "village" situés
- ⑦ Travaux éclairage public
- ⑧ Approbatⁿ de la décision de Maire pour crème dentaire
- ⑨ Informatⁿ diverses.

① PV 4/3/25

Adopté à l'unanimité

② PV du 11/3/25

Adopté à l'unanimité

(3) Taux d'imposition des taxes directes locales
2025
M. le Maire propose de ne pas modifier
le taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité

~~(4) Octroi de~~

(4) Budget Primitif exercice 2025

Investissement recettes

→ participation maximale de la
commune pour les lampadaires de la 3^è
tranche 30 000 €

C'est un fonds de concours qui sera
amorti sur une durée de 15 ans.

On peut le financer sur les fonds de la commune
mais on a prévu un prêt à court terme qui
sera remboursé quand on touchera les subventions
(prêt de 55 000 €)

Investissement Recettes	131 099,73 €
Solde d'exécution	- 10 499,73 €
Total crédits d'investissement	120 600,00 €

virement fonctionnement → investissement 55 409,3

Fonctionnement : résultat reporté	64 291,3
recettes	129 946,3
(fiscalité locale 72 398 €)	

chap 74 20 001€ (baisse de la DGF, de la DSR des communes)

Dépenses 194 238,14€

Chap 11 86 030,99€

~~Chap 12~~ } fournitures petit équipement

85 015,05€ (au lieu de 5 355€ l'année précédente)

On affecte l'excédent oublié par la com des comptes, on garde en cas d'imprévu.

Chap 12 charges personnel 21 665,40€

Atténuation des produits pour payer bibli, écoles, pour la com-com 3904€

fonds de péréquation (remboursement dette de l'Etat)

→ Autres charges de gestion courante 19 780€
(indemnités élus, subventⁿ asso, SIVE...)

→ Charges financières (emprunts) 3600€ + 50€

Forc^t dépenses 194 238,14€

Budget total 325 337,87€

Adopté à l'unanimité

⑤ Subvention aux asso 2025

1400€ Comité des fêtes

100€ pompier

Adopté à l'unanimité.

⑥ Travaux d'esthétique BT s/p1 "village"
3^e tranche

= Enfouissement payé par les SDE 09
Adopté à l'unanimité

~~⑦ Travaux d'éclairage public~~

⑦ Travaux d'éclairage public
40 000 € montant estimé par SDE 09
Adopté à l'unanimité
La part commune serait de 25 000 €
(estimation)

⑧ Créance douteuse
ancienne locataire
dette ~~de~~ V Appartement Le Ressec.

Décision du Maire (pour info au CM)
Constituer une provision pour créance non recouvrable
875,91 €

Adopté à l'unanimité

⑨ Informat^{ion} diverses

① SIVE augmentat^{ion} de 5 226 €.
11 000 → 16 500 (intérêts % du prêt)
On soutient le projet.

② PNR Carte signée
On délibérera dans le courant de l'été
sur l'adhésion au PNR.

③ PLUIR : délibération comcom
à délibérer au prochain conseil.

④ Assainissement collectif
Mairie a reçu délibération du SHDEA.
M. le Maire propose un mail à adresser
à la population.
Mme Laurent trouve ce message trop alambiqué
et pense que l'on devrait contacter d'abord
le SHDEA pour avoir des informat^{ns} plus précises.
M. le Maire pense qu'il faut mobiliser la
populat^{ns} avant de rencontrer le SHDEA.
Un mail sera fait à la populat^{ns}.

⑤ Source de la fontaine du dessus
M. Martin a pris contact avec les monuments de France
Mme Bonmans propriétaire du terrain
Médiation ? (M. le Maire et d'autres membres du CM)

⑥ Journée citoyenne
samedi 24/5

⑦ Arbre sur piste du moulin
tirage au sort → M. Falsarella
Proposition Mme Laurent → octroyer une partie
du bois aux personnes âgées non capables
de couper du bois.

Intervention du public.

M. Cornières → Assainissement collectif. demande de communiquer aux habitants la délibération du SHDEA.

pb

- demande de réunion publique (un vendredi 20h00)
- ouvrage prendre en compte le cours de village
- relevage
- emplacement de la station d'épuration

Le SHDEA ne répond pas aux courriers --

M. Hervé, pb à Pech sur l'assainissement ont eu lieu? Voir avec autres villages?

M. Joulé attitude du SHDEA ds les autres villages?

Date réunion vendredi ¹⁶ mai 20h00?

Mme Kusset pas de panneau pour la rue (pt d'adressage)

Fin de la séance à 20h10.